



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayéra

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Ce Passouk rapporte l'exclamation de Sarah Iménou : "Qui eût cru que Sarah allaiterait des enfants ?"

Effectivement, le *Midrach* raconte que le jour où Its'hak a eu deux ans et que Sarah a donc arrêté de l'allaiter, Avraham Avinou a organisé un festin auquel il a invité tous les grands de ce monde. Ceux-ci sont venus avec leur famille, et de nombreuses princesses ont amené avec elles leur jeune bébé. Elles ont demandé à Sarah de bien vouloir l'allaiter. Et c'est ce que Sarah a fait : ce jour-là, elle a allaité des dizaines d'enfants ! Tout le monde s'est alors joint à son exclamation : "**Qui eût cru que Sarah allaiterait un jour des enfants ?**"

Rappelons que Sarah avait alors 90 ans. À cet âge, une femme ne peut plus, depuis longtemps, mettre un enfant au monde. Par conséquent, des rumeurs circulaient, disant que l'enfant que Sarah prétendait avoir accouché était en fait un enfant adopté.

Pour stopper ces rumeurs, **Sarah a proposé à toutes les princesses de nourrir leurs bébés en les allaitant.** Ainsi, chacun a pu voir qu'elle avait effectivement, miraculeusement, retrouvé une jeunesse (et qu'elle avait donc accouché, et

Chapitre 21, verset 7

Suite en page 2



PARACHA SUITE

non adopté, de son enfant).

Rav 'Haïm de Brisk demande : puisqu'il fallait couper court à la rumeur qui prétendait qu'Its'hak était un enfant adopté, pourquoi Sarah n'a-t-elle pas proposé d'allaiter tous ces enfants dès la naissance d'Its'hak ? On aurait ainsi évité deux ans de commérages !

Il donne une réponse époustouflante : le Rambam écrit, dans *Hilkhot Ichout* (chapitre 21, *Halakha* 12), que si une femme veut allaiter un bébé qui n'est pas le sien en même temps que le sien, son mari peut s'y

opposer. Car il peut craindre qu'elle n'ait **pas assez de lait pour les deux bébés**, et ne pas vouloir prendre le risque de priver son propre enfant de la quantité de lait dont il a besoin.

C'est pourquoi, pendant les deux ans où Sarah a allaité Its'hak, elle n'a pas proposé d'allaiter d'autres bébés. **Pour ne pas risquer de priver Its'hak du lait dont il avait besoin.**

Mais dès le moment où celui-ci n'avait plus besoin d'être allaité, le lait qu'elle avait encore pouvait être distribué aux autres bébés.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 167, Halakha 6, 1^e partie



Le Chou'hane 'Aroukh dit qu'il faut **manger tout de suite après avoir fait la Brakha**. Car il est interdit d'attendre, même en silence, entre la Brakha et la consommation.

Si un aliment est trop froid ou trop chaud, il faut donc vérifier, avant de faire la *Brakha* dessus, qu'on peut l'avaler.

Si on s'est quand même interrompu silencieusement entre la *Brakha* et la consommation, **on ne refera pas la Brakha tant qu'on a gardé à l'esprit le fait de manger.**

? Qu'en est-il si, entre la *Brakha* et la consommation, on a fredonné une mélodie

sans dire de paroles ?

Il est évident qu'il ne faut pas faire cela. Mais si on l'a fait, on ne refera pas la *Brakha*.

Le *Cha'aré Tsioun* dit qu'entre la *Brakha* et la consommation, il ne faut pas non plus se déplacer. Il faut avaler la première bouchée à l'endroit où on a fait la *Brakha*, et on pourra ensuite se déplacer. Sinon, le **déplacement est considéré comme une interruption.**



MICHNA

Traité Betsa, chapitre 3, Michna 7, 1^e partie

Cette Michna nous dit qu'on **n'aiguise pas les couteaux Yom Tov**, mais qu'on peut les "frotter" l'un sur l'autre.

Pendant *Yom Tov*, il est permis de faire ce qui est nécessaire à la préparation des aliments. Certaines actions doivent toutefois être effectuées différemment de la manière dont on les fait en semaine.

C'est pourquoi la *Michna* dit que si on veut aiguiser un couteau pendant *Yom Tov*, on ne doit pas utiliser,

comme c'est le cas d'habitude en semaine, une meule ou une pierre à aiguiser.

Par contre, on pourra l'aiguiser différemment, en **frottant deux lames de couteau l'une sur l'autre**.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHESMichlé, chapitre 25, verset 6, 1^e partie

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo prévient : "**Ne t'embellis pas devant un roi**. Et à l'endroit où se trouvent les grands, ne te tiens pas."

Rachi explique qu'il n'est **pas convenable de montrer un signe d'honneur ou de fierté devant un roi**, ou de faire du coude-à-coude pour forcer l'entrée pour se trouver à un endroit où les grands se trouvent.

Car il vaut mieux rester dans son endroit, peut-être se faire remarquer par son attitude, et être invité à rejoindre les grands, que de forcer la porte, se trouver à un endroit où on n'a pas été invité et en être chassé.

Le *Métsoudat David* dit qu'il ne faut chercher **en aucune manière à montrer un signe d'honneur**, de splendeur ou d'orgueil lorsqu'on se trouve devant un roi.

Le *Malbim* explique ainsi : quel que soit l'honneur que tu peux revendiquer, ce n'est rien par rapport à celui du roi, qui est infini.



YÉOCHOUA PROPHÈTES

Nous continuons notre étude du livre de Yéhochooua.

Yéochou'a s'est levé très tôt. Il a fait avancer le peuple juif en direction du Jourdain, et ils y sont arrivés le soir. Ils ne l'ont cependant pas traversé la nuit, afin que le miracle qui allait s'opérer ait lieu le jour, soit vu par l'ensemble des peuples, et que ce soit une **grande sanctification du nom divin**.

La nuit, le peuple juif a dormi sur la rive du Jourdain. Et le lendemain matin, Yéochou'a a fait circuler un message à tout le peuple en disant que dès qu'ils verront que **l'Arche de l'alliance se mettra en marche**, et que les Cohanim (et non les Lévi'im, comme c'était le cas jusqu'à présent) la porteront, tout le peuple marchera et la suivra.

Il les prévient qu'il ne faudra pas être collé à l'Arche, mais laisser un kilomètre de distance entre elle et eux.

Les commentateurs expliquent, par respect pour l'Arche, que le peuple ne soit pas agglutiné autour d'elle ; et afin que tout le monde, même les plus éloignés, voient l'Arche avancer devant eux (car s'ils sont agglutinés autour de l'Arche, seuls ceux qui en sont proches peuvent la voir).

L'Arche indiquera ainsi le chemin à suivre, puisque c'est un chemin qu'ils n'avaient jamais emprunté jusqu'à présent.

Remarquons une nouveauté : jusqu'à présent, c'était la nuée de gloire qui indiquait le chemin ; dès maintenant, c'est l'Arche qui va l'indiquer.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il arrive parfois qu'en ouvrant la bouche, l'homme perde sa récompense éternelle intégralement puisque nos Sages enseignent que celui qui rabaisse son prochain en public n'a pas de part dans l'au-delà." (*Kavod Chamaïm*, chap. 2)



LE CAS DE LA SEMAINE

'Hava est une pratiquante "dans la moyenne", à qui il arrive occasionnellement d'enfreindre certains interdits. Ilana la voit sortir d'un restaurant non Cachère et elle s'empresse de le dire à Yéhoudit.



QUESTION

Ilana a-t-elle le droit de rapporter ce qu'elle a vu à Yéhoudit ?



Réponse

Ilana ne peut pas rapporter à Yéhoudit qu'elle a vu 'Hava sortir d'un restaurant non Cachère. 'Hava est une pratiquante "dans la moyenne", et même lorsque le jugement défavorable pourrait l'emporter, il convient de lui accorder le bénéfice du doute, et donc de ne pas diffuser cette information.



HISTOIRE

Rav Chalom Ber Lipsker était envoyé par le Rabbi de Loubavitch en Floride, pour visiter régulièrement des prisonniers juifs emprisonnés dans la région.

Un soir, lui et l'homme qui l'accompagnait ont terminé assez tard leur tournée. Et plutôt que de rentrer tard chez eux, ils ont décidé de dormir à l'hôtel. Sachant que, dans les stations d'essence, on proposait souvent des chambres pour passer une nuit, ils en ont cherché une. Ils l'ont trouvée et se sont dirigés vers la caisse. Un géant s'y trouvait. Il leur a demandé de le suivre. Et ils sont arrivés dans une pièce dans laquelle se trouvait un vieil homme, qui semblait avoir été durement éprouvé. Le vieil homme s'est adressé aux deux hommes en Yiddish. Il leur a demandé d'où ils venaient. Ils ont répondu qu'ils étaient des envoyés du Rabbi de Loubavitch.

En entendant cette réponse, le vieil homme a éclaté en sanglots. Il a longuement pleuré. Puis il a commencé à raconter :

"Moi aussi, j'étais un juif. Je portais la tenue de 'Hassid, comme vous. Mes parents étaient des juifs 'Hassidim authentiques. Je suis né dans une ville 'Hassidique de Pologne, et j'y ai vécu. Mon père portait le *Shtreimel*. Ma mère était une grande *Tsadékét*. J'ai étudié à l'école juive. Je me souviens de mon maître qui nous enseignait la Torah ; des merveilleuses atmosphères du Chabbath et des fêtes juives... J'ai vécu et grandi comme un 'Hassid. Je me suis marié avec une fille 'Hassidique. Nous avons eu plusieurs enfants, une maison merveilleuse... jusqu'au **déclenchement de la Seconde Guerre mondiale**. Toute ma famille a été décimée. J'en suis le seul survivant. Je suis allé en Amérique, et je me suis d'abord installé à Brooklyn. Mais, constatant que je détestais tout ce qui pouvait me rappeler mon judaïsme, j'ai quitté cet endroit. Je suis arrivé à Jacksonville, où j'ai acheté cette station d'essence. J'ai épousé une femme non-juive, et nous avons eu trois fils. Le géant qui vous a accueilli est l'un d'eux. Une nuit, je n'ai pas réussi à dormir. J'ai cherché une émission de télévision intéressante. Et soudain, j'ai vu à l'écran un vieux juif, de bel aspect, avec une belle barbe blanche, et un chapeau noir. Il parlait en Yiddish, ma langue maternelle, que je n'avais pas plus entendue depuis longtemps...

En bas de l'écran était affiché son nom : Rav Mena'hem Mendel Schneerson, le Rabbi de Loubavitch. Il était en train de faire un discours devant des juifs de Brooklyn. J'ai eu envie d'écouter ce qu'il disait. Il a, entre autres, cité un passage du livre de Jérémie (chapitre 3, verset 14) dans lequel le prophète dit aux juifs, de la part d'Hachem : **"Revenez, enfants égarés,** car Je suis votre Maître. Et Je vous prendrai un par ville, et deux par famille. et **Je vous amènerai à Tsion."**

Le Rabbi a cité le commentaire du Radak, qui dit : 'Un par ville : même si un juif se trouve seul dans une ville habitée par des non-juifs, là-bas, j'irai le prendre.'

Et il a expliqué : 'Il peut arriver qu'un juif veuille rompre tout contact avec son peuple. Qu'il s'éloigne de lui, et aille habiter loin de toute communauté juive. Hachem ira cependant le chercher. Il le prendra par la main pour le ramener avec tous ses autres frères, pour le jour du grand rassemblement. C'est pour cela que le *Passouk* parle au singulier (un par ville).

Une fois qu'Hachem aura récupéré tous les juifs, le moment de la délivrance finale arrivera.

Chaque juif a une âme divine spécifique. Et, qu'il le veuille ou non, celle-ci était présente sur le mont Sinaï, lors du don de la Torah. Il a donc beau vouloir couper tout lien avec son peuple, il y reste toujours fortement attaché. **Un tel juif est Kadoch.** Et Hachem Lui-même ira le prendre par la main, pour le ramener à l'endroit du grand rassemblement. Après avoir entendu cela, je n'ai plus réussi à dormir. Je me suis dit : 'Mais comment un juif qui se trouve à Brooklyn me connaît-il ? Comment s'adresse-t-il à moi, qui me trouve ici à Jacksonville ? Qui lui a dit que j'étais réveillé et que je cherchais une émission dans toutes les chaînes de télévision ? Ce n'est pas possible ! C'est à moi qu'il parle !' Le lendemain, j'ai révélé à ma femme et mes enfants, que j'étais juif. Je leur ai parlé de mon enfance, de la manière dont j'étais habillé... Et je leur ai dit : 'Sachez que je ne m'appelle pas Jacques, mais 'Haïm Ya'acov'. Ils ont été très troublés d'apprendre que j'étais juif, mais je les ai rassurés en leur disant : 'Écoutez, pour vous, ça ne change rien. Ce n'est pas votre problème, c'est le mien. Mais sachez que je suis juif. Et que vous, vous ne l'êtes pas. Un jour, on viendra me prendre ; mais vous, on ne vous prendra pas. N'ayez pas peur. Je veux que vous soyez prêts'. Lorsque vous êtes entrés dans ma boutique, mon fils a vu, à votre habillement, que vous étiez juif. Il est venu me voir, et m'a dit : 'Papa ! Ils sont venus te chercher !' "

Rav Lipsker raconte qu'après avoir entendu tout cela, lui et son ami ont décidé de changer leur programme de la semaine : ils ont passé plusieurs heures à discuter avec lui. Ils ont fixé une Mézouza dans sa chambre, ont mangé avec lui, chanté avec lui...

Avant de se quitter, ils ont échangé leurs numéros de téléphone. Et pendant des semaines, Rav Lipsker a gardé contact avec le juif de la station d'essence.

Un jour, celui-ci l'a appelé, et lui a dit : "Rav, je n'ai pas réussi à être un aussi bon juif que mes parents et mes frères et soeurs, Mais j'ai fait ce que j'ai pu. J'ai voulu faire mon maximum. Et je suis **très heureux d'être arrivé là où je suis arrivé.** Je vous remercie sincèrement pour tout ce que vous avez fait pour moi."



Question

Monsieur Dahan a acheté au supermarché proche de chez lui de la viande pour Chabbath. Le vendredi, quand son épouse l'ouvre afin de la cuisiner, une odeur désagréable se dégage de la viande : elle est apparemment abîmée et immangeable. N'ayant pas de viande pour Chabbath, ils sont très embêtés, mais ils passent tout de même un Chabbath agréable.

Le dimanche matin, monsieur Dahan se rend au supermarché et demande à se faire rembourser, ce que le supermarché accepte bien évidemment.

Puis il demande un dédommagement pour cet incident contrariant, ce que le magasin refuse. C'est alors que Monsieur Dahan entre dans une grande colère, et se met à porter à haute voix des propos diffamatoires sur le magasin. Voyant la scène, le directeur du magasin, de peur que cela ne porte

préjudice au magasin, le dédommage alors immédiatement, et Monsieur Dahan rentre chez lui après avoir obtenu ce qu'il voulait.



À la sortie du magasin, il croise un ami qui, ayant été témoin de la scène, lui dit craindre que ce dédommagement ne soit du vol.

Car, selon lui, le supermarché n'étant pas obligé d'après la loi de le faire, et qu'il ne voulait pas non plus le faire, il ne l'a fait finalement

que sous la contrainte, de peur que Monsieur Dahan ne porte préjudice à la bonne réputation du magasin. Selon son ami, Monsieur Dahan les a forcés à lui donner quelque chose qui leur appartient, ce qui est donc du vol.

Monsieur Dahan lui répond que tant qu'en pratique, personne ne les a forcés dans le sens physique du terme, cela n'est en rien du vol.

GUEMARA



Cela s'appelle-t-il du vol ?



- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap.242 alinéa 1.
- Sma (sur le Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat) chap.242 alinéa 1.

RÉPONSE

Il est clair que dans le cas où quelqu'un a été forcé à donner ses biens à autrui, la transaction n'a aucune valeur et la personne devra les rendre. Quant à la définition exacte d'un "don forcé", le Sma nous apprend qu'il n'y a pas besoin d'être forcé de façon physique ou d'une menace de perte d'argent. Même une menace quelconque qui fait que le propriétaire ne donne l'objet que parce qu'il préfère cela à la menace, même si elle n'est pas importante, tant qu'elle le dérange, le don n'aura pas de valeur.

S'il en est ainsi, le dédommagement que Monsieur Dahan a reçu seulement pour éviter un éventuel préjudice au magasin n'a clairement pas le statut de "don" et il devra donc le rendre (à moins qu'il ne retourne au supermarché et qu'il convainc la direction de le lui offrir de plein gré).

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com